

BUREAUX DU JOURNAL
RUE DAVID, 13, A ANGERS

PRIX DES INSERTIONS

Annonces... la ligne, 30 c.
Réclames... — 60 c.
Pour les Annonces et Réclames, s'adresser aux
Bureaux du Journal

L'Agence Havas, place de la Bourse, 8, est seule chargée
à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

Le Journal paraît tous les jours
LE DIMANCHE EXCEPTÉ

L'ANJOU

Journal de l'Ouest

PRIX DES ABONNEMENTS

ANGERS ET MAINE-ET-LOIRE	
Un an.....	40 fr.
Six mois.....	20 fr.
Trois mois.....	10 fr.
AUTRES DÉPARTEMENTS	
Un an.....	42 fr.
Six mois.....	22 fr.
Trois mois.....	12 fr.

A l'expiration de l'abonnement, l'envoi du Journal
continue. Après l'acceptation de trois numéros, le
trimestre recommencé est exigible.

Rédacteur en chef : ALPHONSE POIRIER

ANGERS, 29 AVRIL 1893

Chronique Parisienne

Musique de printemps

Les grands concerts ont fermé leurs portes. Lamoureux a remis dans ses cartons les partitions du *Vaisseau fantôme* ou de *Parsifal*, et Colonne celles de la *Damnation de Faust* ou du *Désert*. Le cirque des Champs-Elysées est rendu pour six mois aux acrobates et aux clowns, et le Châtelet aux fidèles habitués des matinées populaires. Pour mieux dire, la musique d'hiver a vécu. C'est donc au dehors, dans la rue, au milieu des jardins ou des cours, qu'il faut chercher quelques plaisirs pour nos oreilles.

Dans la rue, dès le matin, à la première heure, commence la symphonie pittoresque des cris, hurlés d'une voix forte et puissante par des maraîchers aux solides pommons ou susurrés timidement, en mineur, par quelques voix féminines, d'un ton dolent et traînard. Symphonie originale, à coup sûr, où les effets les plus disparates se mêlent et se heurtent curieusement : « cresson de fontaine pour la santé du corps ; du mouron pour les petits oiseaux ; chands d'habits ; des bottes d'asperges, » toute la litanie des réclames domestiques.

Il y a de tout dans cet étrange et suggestif pot-pourri : l'espoir d'un régime de vie pour les tempéraments affaiblis, auxquels le « bon cresson de fontaine » rend un sang clair et généreux ; la compassion charitable de quelques cœurs attendris envers les pauvres oiselets retenus prisonniers dans des cages meurtrières, tandis que d'autres peuvent voler librement, au gré de leur fantaisie, sous les ombrages de Clamart et de Meudon ; la tristesse pitoyable des âmes sensibles, à se séparer des vieux habits troués et déchirés mais dont les pans sont, pour ainsi dire, imprégnés de souvenirs ; enfin la satisfaction grossière, égoïste, des gourmands dont la bouche s'emplit d'une salive voluptueuse, quand on prononce près d'eux le nom d'un mets favori. Chacun trouve dans ce concert de la rue son lot d'émotions et c'est sans doute pour cette raison qu'on l'aime et qu'on l'écoute toujours avec un nouveau plaisir, encore qu'il vienne parfois troubler, à une heure matinale, notre quiétude et le silence de notre chambre.

Il en est ainsi d'ailleurs de ceux qu'offrent, l'après-midi, des artistes ambulants dans les cours de certaines maisons. Oh ! ceux-là sont vraiment populaires et ils jouissent d'une faveur toute spéciale. La troupe se compose généralement de trois personnes : les orchestres de cinq musiciens sont des orchestres de choix qui n'opèrent que dans les quartiers riches et populeux. Le piston, le violon, la harpe et la flûte sont les instruments ordinaires, auxquels se joint, il est vrai, dans certain cas, la voix d'un ténor ou d'une soprano.

Dès que ces exécutants apparaissent, quelque part, aussitôt les fenêtres se garnissent d'auditeurs et surtout d'auditrices : les cuisinières abandonnent leur rôt ; les petites ouvrières arrêtent leur machine à coudre et jettent sur la table l'ouvrage inachevé ; l'étudiant du cinquième abandonne la lecture du Codex ou des Pandectes, et tout ce monde vient se griser d'une musique panachée où alternent les airs à la mode, les romances sentimentales et pleurnichardes, les couplets patriotiques et les chansons à boire. C'est « le Vin de Marsala, le Pont des Soupirs, Si les femmes savaient... » Les violons grincent, le piston gemit, la voix du chanteur s'enfle menaçante ou se traîne alanguie, selon qu'il s'agit de flétrir « l'Allemand foulant du pied le sol de la patrie » ou de plaindre « l'amoureux trahi par sa belle ». Pendant tout ce temps, l'auditoire écoute religieusement, et, le morceau terminé, des murmures d'approbation courent d'une fenêtre à l'autre quelques rires éclatent, en fusées, et quand l'un des musiciens se découvre, tendant au public sa casquette de drap lustré où brille une lyre d'or pâli, les sœurs pleuvent, dru, sur les dalles ou le pavé de la cour. Si la recette est bonne, le programme s'augmente d'un numéro et la petite troupe s'en va, joyeuse, porter à d'autres oreilles la gaité de ses accords faux et criards, à d'autres âmes,

les émotions délicieuses où se résolvent les modestes aspirations du peuple vers l'art de Gounod, de Verdi et d'Ambroise Thomas.

Le soir, d'autres attractions le sollicitent du côté des Champs Elysées, vers les massifs au milieu desquels brillent des centaines de globes lumineux, rangés en cordons symétriques avec un goût parfait. C'est là, en effet, que le Café-Concert transporte ses pénates, dès que les premières chaleurs rendent les salles de théâtre inhabitables. L'aspect de ces coins où s'élèvent les petites scènes des Ambassadeurs, de l'Alcazar et de l'Horloge, est féérique. A la lueur des becs électriques, les feuillages prennent des tons singuliers, d'un vert transparent. Les pelouses s'éclairent de reflets étranges. Au-dessus des arbres flotte une buée éclatante dont le ciel est tout illuminé et près de laquelle la lumière des étoiles paraît palotte et fade. Dans l'air se croisent, portés par la brise, des flonflons de toutes sortes où dominent tantôt la voix nasillarde du comique, tantôt les vocalises et les trilles de la « chanteuse de genre », tantôt les sons tonitruants du trombone ou les sifflements de la flûte. Grâce à la magie du décor et aux dispositions bienveillantes des auditeurs, cette étourdissante cacophonie dégage un charme puissant, même pour les dilettanti, et quelques-uns de ceux-là n'ont pas honte de se montrer, le soir, dans les allées ombrées qui avoisinent les Concerts et d'où l'on peut entendre, de loin, cette musique entraînante et gaie, véritable musique de printemps, c'est-à-dire de la saison où la vie coule à pleins bords par les rues et les boulevards.

HENRY COUTANT.

LA POLITIQUE

FRANCE

L'ambassade de Rome

On assure que l'ambassade de Rome a été offerte à M. Constans dont l'acceptation est encore douteuse. M. Billot, actuellement ambassadeur à Rome, irait à Londres.

Les finances parisiennes

Le budget de la ville de Paris pour 1894, que prépare en ce moment l'administration préfectorale, est en déficit de 7 millions.

La direction des finances communales propose, pour boucher ce trou, la création de 12 nouveaux centimes additionnels.

Cette façon d'équilibrer un budget, en créant des suppléments d'impôts, est à la portée de tout le monde. Il n'est pas nécessaire de faire des efforts d'imagination ni d'être un aigle pour faire aboutir à un pareil résultat.

Nous constatons avec regret, que, du petit au grand, c'est toujours et partout de cette façon que procèdent les administrations républicaines. Il y a même ceci de remarquable, que plus elles sont républicaines, plus elles dépensent et plus elles augmentent les impôts.

ÉTRANGER

Autriche

Vienne, 28 avril.

Le parti ouvrier viennois organise, pour la soirée du 4^{er} mai, vingt-neuf réunions populaires dans les différents quartiers de la capitale. L'ordre du jour est le même pour toutes les réunions : Journée de huit heures et suffrage universel. Une résolution affirmant la nécessité de ces réformes sera mise aux voix. Les orateurs traiteront également du droit de coalition et de l'entière liberté de presse et de réunion.

Belgique

Bruxelles, 28 avril.

Le Sénat a voté, hier, la proposition Nysens, qui établit le vote plural, par 52 voix contre 1 et 14 abstentions.

L'intérêt principal de la séance s'est concentré sur la déclaration de M. de Burlet, ministre de l'intérieur, qui a pris la parole en l'absence de M. Beernaert toujours indisposé et qui a, au cours d'un long discours, adhéré à l'interprétation demandée la veille par M. Dupont et de

laquelle il résulterait que les instituteurs munis du diplôme normal et d'enseignement moyen bénéficieraient du double vote accordé à la capacité de l'enseignement supérieur.

Opinions simultanées

« Nous ne sommes d'aucun parti.
« EUGÈNE VEUILLLOT. »
(Univers. — Mardi, 18 avril 1893.)
« Nous acceptons la République.
« FRANÇOIS VEUILLLOT. »
(Univers. — Lundi, 24 avril 1893.)

AU VATICAN

On écrit de Rome, 25 avril, au *Nouvelliste* de Lyon :

« Léon XIII a accordé une audience particulière à Mgr d'Hulst. Dans cette audience, le Saint-Père a été très bienveillant envers le prélat et l'a interrogé longuement sur la situation en France.

« Mgr d'Hulst a exposé franchement ce qu'il en pensait, et Léon XIII, après l'avoir attentivement écouté, l'a remercié de lui avoir dit la vérité sans détours.

« Le Pape, en apprenant les intrigues contre Mgr d'Hulst et les attaques dont il a été dernièrement l'objet de la part d'une certaine presse, l'a consolé et lui a dit :

« Il faut se mettre au-dessus de tout cela, n'en point faire cas. Moi aussi je suis entouré d'intrigues. Vous subissez donc le même sort que moi. »

« Il est d'ailleurs certain que ceux qui ont annoncé la mise à l'index d'une brochure de Mgr d'Hulst, en sont pour leurs frais d'intervention, et leurs désirs, à ce sujet, resteront bien vains. A Rome, où peu à peu la vérité se fait jour sur certains personnages, on est indigné de la façon dont ces gens veulent manœuvrer pour pousser le Pape dans une voie qui serait désastreuse.

« Au Vatican, on comprend que certains voudraient, sous prétexte d'attachement au Saint-Siège, se servir simplement des actes du Pape, comme d'un marchepied, pour satisfaire leurs ambitions personnelles. »

Le correspondant du *Nouvelliste* aurait bien dû renseigner plus complètement ses lecteurs sur les « intrigues » auxquelles il fait allusion, sur les « certains personnages » qu'il vise, peut-être aurait-il appris au public français des choses curieuses autant qu'instructives.

PIOU CONTRE PIOU

L'*Express du Midi* a fort opportunément exhumé ces quelques passages d'un discours prononcé, à Toulouse, le 27 juillet 1888, par M. Piou dans une réunion qu'avait organisée la *Ligue de la Jeunesse royaliste de la Haute-Garonne* :

« Il faut donc se préparer à la lutte et en prévoir les conséquences.

« L'avenir est au plus sage, a-t-on dit ; moi je dis : l'avenir est aux plus unis. (Applaudissements.)

« Si le parti conservateur se divise, il est perdu.

« C'est par la majorité aux élections législatives que nous devons conquérir le gouvernement du pays.

« ... Le retour de la Monarchie ne sera pas la victoire d'un parti sur un autre ; nous repoussons le *vis victis*, car nous voulons achever la révolution par la justice, la concorde et la fraternité.

« Est-il possible de reconquérir le pouvoir par les élections ? Et doit-on me traiter de rêveur, si j'affirme que c'est possible ?

« Mais si vous voulez conduire vos troupes à la victoire, il faut savoir sur quel terrain il faut combattre et le but que vous voulez atteindre. Et ici, pas d'équivoque, plus de forme vague. Nous ne voulons pas de la Constitution de 1875, qui ne peut vivre parce qu'elle a été faussée. »

A joindre aux gages de sincérité républicaine donnés, il y a quelques jours, par M. Piou, dans la réunion du comité de la Droite républicaine.

ÉCHOS ET INFORMATIONS

Les distilleries agricoles

La sous-commission chargée d'élaborer un projet sur les distilleries agricoles s'est réunie au ministère de l'Agriculture, sous la présidence de M. Viger.

Elle a discuté la nature et l'échelle des primes qui seraient accordées aux distillateurs de produits de la culture française dont les résidus sont propres à la nourriture du bétail. Elle a chiffré les prévisions les plus étendues de dépenses que les primes imposeraient au Trésor.

Dans sa prochaine séance, qui aura lieu mercredi prochain, à deux heures, elle examinera la question de savoir si la prime sera imputée sur un droit de fabrication, comme en Allemagne, ou si elle sera défalquée sur l'impôt de consommation.

Le chansonnier G. Nadaud

Paris, 28 avril.

Gustave Nadaud, le célèbre chansonnier, est mort ce matin, à neuf heures, à l'âge de soixante-treize ans, en son domicile, rue de Passy, 63, à Paris.

Gustave Nadaud était né le 20 février 1820, à Roubaix où ses parents étaient établis commerçants. Il fut envoyé à Paris pour y faire ses études au collège Rollin.

Sa notoriété date de 1857, époque à laquelle il publia son premier recueil dont la vogue fut considérable. C'est dans ce recueil que se trouvait la chanson qui l'a rendu si célèbre, les *Deux Gendarmes*, où on lisait le refrain fameux :

Brigadier, répondit Pandore,
Brigadier, vous avez raison.

Gustave Nadaud laisse le souvenir d'un homme de bien. On lui doit la création d'une œuvre de bienfaisance, la *Petite Caisse des Chansonniers*, destinée à venir en aide aux auteurs malheureux.

Dernières Nouvelles

Paris, 29 avril, 4 h. m.

Le Sénat a voté le budget dans sa séance de nuit.

L'amiral Halma du Fretay, sénateur du Finistère, est mort à Tanquer.

Le chargé des affaires de France vient de recevoir, en présence du consul d'Espagne et du personnel de la légation française, les excuses de l'employé de la Compagnie transatlantique espagnole qui s'était livré sur lui à des voies de fait. Il a obtenu satisfaction entière.

Paris, 29 avril, 8 h. m.

La Chambre a décidé, par 245 voix contre 235, de siéger aujourd'hui. La séance a été levée à minuit.

L'archevêque de Bourges est gravement malade d'une fluxion de poitrine.

Les journaux racontent un incident survenu au banquet du Quirinal : après le toast de l'empereur Guillaume, le grand-duc Wladimir, se tournant vers l'ambassadrice de France, dit à haute voix, en français : « Moi, madame, je bois à votre patrie, sans phrase, de tout cœur. »

Londres. — La reine Victoria est revenue à Windsor. Les troubles de Belfast sont terminés.

HAVAS.

Dernière Heure

(Service spécial de l'Anjou)

Paris, 29 avril, 2 h. 18 s.

Le conseil des ministres s'est occupé du projet de crédit agricole que la Chambre doit discuter aujourd'hui. L'Etat accordera deux

millions de garantie aux banques de réescompte de crédit agricole.

M. Dupuy a fait saisir une brochure antipatriotique distribuée au abords de la Bourse du travail, à l'occasion du congrès des ouvriers de chemin de fer. M. Viette a prescrit aux directeurs des compagnies de révoquer les employés qui colporteraient des imprimés de cette nature.

HAVAS.

Bourse de Paris du 29 Avril

(COURS AU COMPTANT)

Rente 3 0/0 ancien.....	96 30
Rente 3 0/0 amortissable.....	96 43
Rente 4 1/2 0/0.....	107 00
Crédit Foncier.....	960 00

Singuliers procédés

Nous vivons dans un temps où les affaires publiques se traitent d'une singulière manière. La presse prend l'initiative de soulever les questions, le Parlement suit péniblement et généralement de mauvaise grâce. Lorsque quelque débat public est soulevé, on a toujours quelque raison qu'on qualifie d'excellente, pour ne pas pousser les discussions à fond. C'est dans les couloirs, c'est-à-dire là où toute sanction fait défaut, qu'on produit les pièces et le lendemain le public apprend avec stupeur qu'on « aurait pu dire », mais qu'on a gardé le silence.

C'est de la sorte que sous le régime actuel, on pratique le gouvernement parlementaire. Nous venons de le voir une fois de plus à propos de l'affaire Turpin.

Mardi, au Sénat, M. Magnier interpelle. Il demande pourquoi on a grâcié Turpin. On lui répond que les fonctionnaires du ministère de la guerre ont eu une attitude correcte. On n'explique d'ailleurs nullement tout le mystère dont l'affaire a été entourée depuis son début. M. Magnier, peu exigeant, se déclare satisfait et on ne vote même pas d'ordre du jour.

Le lendemain, à la Chambre, M. Argeliès interpelle à son tour. Il fait remarquer que bien des points ont été, la veille au Sénat, laissés dans une ombre singulière. Cependant, lui aussi, est satisfait. Il retire sa demande d'interpellation.

Sur ce, intervention de M. Déroulède qui oblige le ministre de la guerre à déclarer que le général Ladvoat est à l'abri de tout reproche.

L'incident clos, c'est dans les couloirs qu'on recueille des renseignements intéressants.

C'est d'abord M. Argeliès qui met sous les yeux des curieux un télégramme émanant d'un ami de M. Turpin et priant le député de Seine-et-Oise de ne pas donner suite à son interpellation. Que M. Argeliès ait cru devoir déferer à cette demande, cela le regarde. Mais il eût été intéressant qu'il fit connaître à la Chambre les motifs de son changement d'attitude. Mais il y a mieux encore. M. Déroulède vient à son tour dans les couloirs et donne lecture d'une lettre fort intéressante adressée par le général Ladvoat à M. de Freycinet. Cette lettre, M. Déroulède la lit avec un débit fort rapide pour ne pas permettre à ses auditeurs, dit-il, d'en noter le texte. Seulement le député de la Charente oublie ou feint d'oublier qu'il parle devant des hommes experts par profession à saisir et à retenir ce qui se dit devant eux. De sorte que ce matin, plusieurs journaux publient de la lettre des analyses si détaillées qu'elles équivalent à peu de chose près au texte lui-même.

Dans cette lettre, le général reproche à M. de Freycinet de n'avoir pas déferé les faits à la justice et

d'avoir laissé « habilement » détourner, sur le signataire de la lettre, toute la responsabilité. « Vous savez que sur votre ordre, dit à peu près la lettre, Triponé a été chargé de diverses missions ; je vous ai tenu au courant de ce qu'il faisait et de ses négociations. C'est la correspondance échangée à ce sujet qui a été, lors du procès (le procès Turpin-Triponé) mise sous scellés et placée en dehors de toute communication, dans votre seul intérêt, ce qui a produit une fâcheuse impression sur l'opinion. Ce n'est pas moi, en effet, qui ai demandé le huis clos, c'est vous. »

Le général ajoute qu'il est bien résolu à faire la lumière sur toute l'affaire pour bien fixer définitivement les responsabilités qui incombent à chacun.

M. Déroulède ne s'est pas borné à donner, dans les couloirs, lecture de cette lettre. Il a parlé d'un dossier très considérable et très intéressant, qu'il avait dépouillé pendant la nuit précédente.

Nous ne mettons point en doute l'intérêt des pièces communiquées au député de la Charente. La lettre du général Ladvoat constituait à elle seule un document très suggestif. Mais on en est encore, comme pour M. Argeliès, amené à se demander pourquoi les députés qui possèdent des documents, sont si discrets. On a vu l'explication fournie, en ce qui le concerne, par M. Argeliès. M. Déroulède a dit qu'il lui avait semblé suffisant que justice fut publiquement rendue par le ministre de la guerre à l'honorabilité du général Ladvoat.

M. Ranc, dans le *Matin*, estime que M. Déroulède a été léger et pose ce dilemme :

« Deux personnes seulement avaient le droit de livrer cette lettre à la publicité, de la communiquer à des tiers, celui qui l'a écrite et celui qui l'a reçue. »

« M. Déroulède avait-il l'autorisation de M. le général Ladvoat ? Si oui, cet officier supérieur a commis une mauvaise action, un acte inqualifiable, car il aurait dû au moins donner en même temps la réponse que lui a adressée M. de Freycinet.

« Si non, M. Déroulède a outrepassé son droit, et il a rendu un bien mauvais service à celui dont il voulait prendre la défense. »

Il ne nous convient pas de discuter cette appréciation. Nous pensons seulement que certains députés oublient trop facilement que ce ne doit pas être pour leur édification personnelle qu'ils ont à demander des explications au gouvernement, mais pour éclairer le pays. Celui-ci n'est pas et ne peut pas être au courant de ce qui se raconte dans les couloirs. Il ne voit qu'une chose. C'est que devant la justice, l'affaire Turpin a été aussi étouffée que possible, c'est que devant le Sénat, on n'a fourni aucune explication nette et qu'on a évité de donner les véritables motifs de la grâce accordée ; que devant la Chambre MM. Argeliès et Déroulède n'ont point fait usage de documents qu'ils possédaient, ce qui n'était leur droit qu'autant qu'ils auraient gardé ultérieurement, ce qu'ils n'ont point fait, le secret sur l'existence de ces documents. Ce qu'il voit, c'est que, dans toute cette affaire comme dans bien d'autres, il règne un air de mystère qui prête à toutes les hypothèses. L'opinion publique a de légitimes motifs de se demander si on se moque d'elle ; elle a d'excellentes raisons de constater que nous sommes gouvernés d'une façon plus que singulière.

Le scandale Ephrussi

Depuis quelques jours, on parlait à mots couverts d'une scandaleuse affaire survenue entre deux hommes du monde. Un journal publiait même, mercredi matin, l'écho suivant :

« Il y a un an, un banquier appartenant par lui-même et par ses alliances à la haute finance israélite, lié d'amitié avec

le vicomte X... — un des plus grands noms de France — aurait profité de cette amitié pour faire perdre à ce dernier, dans des opérations de Bourse dont il faisait, assure-t-on, la contre-partie, la respectable somme de 600,000 fr.

Il y a six jours, M. de X... ayant éteint sa dette, avait le banquier en question qu'il lui donnait un délai de cinq jours, se terminant aujourd'hui, pour choisir une des trois solutions suivantes :

1° Démission du cercle de la rue Royale ;

2° Gifle et duel ;

3° Versement d'un million pour les pauvres.

Hier soir, un procès-verbal, constatant le dol dont M. de X... se déclare victime, a été signé, non d'un serrement de cœur, par le financier, et un million a été versé par ce dernier.

On a fêté joyeusement ce résultat heureux dans un des grands cabarets du boulevard.

Cette histoire, dit la *Libre Parole*, est aujourd'hui la fable de Paris. Nous n'avons donc aucune raison de laisser sur les visages le masque des initiales. Nous allons faire comme elle, mais en faisant toutes nos réserves sur les détails que nous publions d'après notre confrère.

Le gentilhomme dont il est question est le comte Gaston de Breteuil, et le banquier israélite est M. Michel Ephrussi.

M. Gaston de Breteuil est le troisième fils du marquis de Breteuil. Il a épousé Mlle Fould.

M. Michel Ephrussi (mari de Mlle de Behr, nièce de M. Raphaël Bischoffsheim) est le frère de M. Maurice Ephrussi, qui a épousé la fille du baron Alphonse de Rothschild.

Des aventures de ce genre ne sont point faites pour déplaire aux gens qui voient quelques esprits, soi disant forts, sourire lorsqu'on leur dit : « Prenez garde à vos bons amis les juifs. »

M. de Breteuil doit trouver aujourd'hui — mais un peu tard — que, si les pauvres héritent d'un million, les *royaux* commerciaux de son ex-ami Ephrussi lui reviennent un peu cher.

Que voulez-vous ! vous refusez de croire ceux que l'expérience a instruits, et il faut qu'un juif vous ait mis au comble un petit saint Jean, pour que vous vous aperceviez que, grâce à lui, vous n'avez plus rien sur le corps.

Mais au moins, cette fois, M. de Breteuil a en la crânerie de crier : « Au voleur ! » et cela mérite qu'on lui en tienne compte.

Il paraît qu'après tous les sacrifices qu'il avait faits, il restait toujours au passif de son compte chez son bon ami M. Ephrussi, une petite différence à solder de cent cinquante mille francs.

Depuis qu'il a été question pour lui d'un titre de vicomte, M. Michel Ephrussi a senti naître subitement en son cœur la générosité spontanée des gentilshommes.

Il prit donc, il y a quelques jours, sa meilleure plume et écrivit à M. de Breteuil :

« Mon cher, vous me devez encore cent cinquante mille francs, mais versez-moi seulement vingt-huit mille francs et je vous tiendrai quitte du reste. »

Devant tant de magnanimité, M. de Breteuil fit pourtant la sourde oreille :

« Je ne vous dois rien, ou je vous dois tout, » répondit-il.

Et, après avoir qualifié la proposition de son ex-ami en termes qu'il nous est difficile de reproduire, mais qui, certes, n'étaient que la stricte expression de la vérité, il paya les cent cinquante mille francs.

C'est alors, sa dette éteinte, qu'il mit M. Ephrussi dans la triple alternative de démissionner du cercle de la rue Royale, d'être gifle ou de verser un million aux pauvres.

Or, chose stupéfiante, M. Ephrussi s'est décidé... à rendre l'argent. Hier, le chèque d'un million a été souscrit.

Cinq cent mille francs seraient remis à l'œuvre de l'hospitalité de nuit.

Cinq cent mille francs seraient versés entre les mains du prince d'Arenberg.

On dit aussi que le million servirait à fonder une maison de refuge qui s'appellerait l'hôpital Breteuil.

Mais que va faire maintenant le comité du cercle de la rue Royale, en présence de ces faits ?

Il semble que la radiation de M. Michel Ephrussi s'impose.

Le P. Cornélius Herz

La franc-maçonnerie est, comme nous l'avons fait pressentir, sur le point d'exclure Cornélius Herz de son sein. L'initiative de cette mesure d'ostracisme a été prise par MM. Albert Pérot, conseiller municipal de Paris, et Benoit-Lévy, avocat, qui, à cet effet, ont déposé une demande au Grand-Orient.

On comprend que, après les mésaventures publiques arrivées à ce haut dignitaire de la franc-maçonnerie, celle-ci juge utile de rompre publiquement les liens qui l'unissaient à lui. On regrettera toutefois que la procédure suivie par cette association pieusement, qui n'agit jamais que dans l'ombre, ne per-

mettent pas de connaître les débats qui précéderont la radiation et les considérants sur lesquels celle-ci s'appuiera.

Cela nous aurait initié à bien des secrets intéressants. Nous aurions appris entre autres choses ce que sont au juste les fonctions « d'inspecteur pour les relations générales d'Angleterre, France et Allemagne » ; quel rôle international a pu jouer en vertu de ce titre M. Cornélius Herz ; jusqu'à quel point il se trouvait ainsi accrédité auprès des franc-maçons investis de pouvoirs publics dans les différents pays.

Les révélations déjà faites, — en dehors, bien entendu de la franc-maçonnerie qui reste muette, — les indiscretions de l'enquête du Panama nous ont permis de nous rendre compte de l'autorité que ce titre d'« inspecteur » donnait en France à ce bandit. C'est évidemment surtout à lui qu'il a dû ses entrées au ministère de la guerre, les marchés avantageux passés avec l'administration républicaine, la plus grande partie des millions gagnés, sans parler de la croix de grand-officier de la Légion d'honneur.

M. Cornélius Herz n'était pas, comme on l'a prétendu, le premier aventurier venu ; il avait, pour commander à l'administration et aux ministres républicains, l'autorité attachée à son grade franc-maçonique. S'il ne s'en est pas servi, à la satisfaction de la grande association internationale, pourquoi celle-ci ne lui a-t-elle pas manifesté plus tôt son mécontentement ? Pourquoi a-t-elle attendu pour paraître agir contre lui que des circonstances dans lesquelles la volonté du Grand-Orient n'a été pour rien l'aient rendu compromettant ? Comment se fait-il que la protection maçonnique s'étende encore sur cet accusé, qu'on ne peut parvenir à faire extraire ?

Le grand public continuera de n'en rien savoir, de même qu'il ignorera le nom de son successeur comme « inspecteur pour les relations générales d'Angleterre, France et Allemagne » ; mais cet inspecteur nouveau n'en sera pas moins accrédité auprès des ministres et des hauts fonctionnaires affiliés à l'association secrète. Peut-être un jour apprendra-t-on qu'il s'est servi de son crédit absolu de la même façon que Cornélius Herz en personne. Et l'on appelle ra cela, dans les journaux officieux, de nouvelles « défaillances individuelles ».

SÉNAT

Séance du vendredi 28 avril 1893

Présidence de M. CHALLEMEL-LACOUR

La séance est ouverte à 3 h. 15.

L'ordre du jour appelle la première délibération sur le projet de loi relatif aux actes de procédure, de consentement et d'autorisation, dressés aux armées ou dans le cours d'un voyage maritime.

L'urgence est déclarée.

Le projet de loi est adopté, et sur la proposition de M. le président qui espère que le budget va être apporté au Sénat dans quelques instants, la séance est suspendue jusqu'à 6 heures.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 28 avril

Présidence de M. CASIMIR PERIER

Séance du matin

M. A. DUBOST, rapporteur général, dépose le rapport fait au nom de la commission du budget sur le projet de loi portant fixation du budget de 1893 et en donne lecture.

Après l'adoption de plusieurs articles, le président consulte la Chambre sur l'état R relatif aux patentes et les tableaux qu'il contient en réservant l'article 5.

M. MESUREUR demande à la Chambre de maintenir son vote sur les patentes.

M. BOUTIN, commissaire du gouvernement, dit que le Sénat a tenu compte d'une grande partie des desiderata manifestés par la Chambre ; il n'a frappé du droit sur les spécialités que les magasins ayant plus de 200 employés, et il a établi quatre catégories de magasins, depuis la maison occupant 200 employés jusqu'à la maison en occupant 1,600.

Le système du Sénat relève les tarifs dans des proportions importantes, toutes les maisons sont frappées dans des conditions suffisantes pour établir entre elles une véritable proportionnalité. Le gouvernement demande à la Chambre d'adopter le système du Sénat. (Très bien ! très bien !)

M. JALUZOT n'approuve ni le système du Sénat, ni celui de la Chambre. Le seul logique et équitable, déclare le député de Clamecy, est le système qui établit le droit proportionnel sur les bénéfices.

Le débat se termine par l'adoption à la majorité de 360 voix contre 473 du texte voté par le Sénat.

Séance de l'après-midi

LE BUDGET DE 1893

Dès maintenant il est établi que le conflit persiste entre les deux Assemblées,

puisque la Chambre des députés a maintenu ses votes antérieurs sur la reconstruction de l'Opéra-Comique et sur le contrôle des chemins de fer, et n'a accepté que les modifications apportées par le Sénat à la loi des patentes.

Mais le principal élément de conflit, c'est la réforme des boissons, votée par la Chambre des députés, incorporée par elle dans la loi de finances, et que le Sénat entend disjoindre pour en faire une loi spéciale et se donner ainsi le temps de l'étudier à loisir.

C'est contre cet ajournement que M. SALIS et M. JAMAIS viennent s'élever tour à tour avec une extrême véhémence.

M. PEYTRAL, ministre des finances, dit qu'il comprend les récriminations de MM. Salis et JAMAIS, mais la réforme des boissons n'est point menacée ; elle n'est qu'ajournée de quelques mois.

L'orateur avait demandé au gouvernement précédent de prendre l'engagement d'introduire la réforme des boissons dans le budget de 1894. Cet engagement, il le prend aujourd'hui comme ministre des finances.

Le Sénat l'a pris à son tour ; il a accepté l'incorporation dans le budget de 1894 de la réforme des boissons.

En consentant à la disjonction, on ne reconnaît nullement au Sénat le droit de rétablir des impôts supprimés, car ces impôts ne seront rétablis que lorsque la Chambre se sera prononcée à nouveau.

Le gouvernement prie la Chambre de voter la disjonction.

M. C. PELLETAN démontre que le vote que le la Chambre va émettre a une importance capitale, car suivant la façon dont la Chambre votera, elle abdiquera toutes ses prérogatives.

Le droit d'impôt appartient essentiellement à la Chambre. Le Sénat a le droit de supprimer des impôts nouveaux que la Chambre établit à condition de ne pas détruire l'équilibre du budget.

Mais il ne peut pas prendre l'initiative d'un impôt nouveau ou ressusciter un impôt que la Chambre ne lui a pas renvoyé.

M. TURREL. — Si la Chambre ne vote pas aujourd'hui le maintien de la réforme des boissons dans le budget, il faut y renoncer.

M. Ch. DUPUY, président du conseil, demande qu'on vote sur la formule suivante : « Nous rétablirons dans le budget de 1894 les articles relatifs à la réforme des boissons. »

M. LE PRÉSIDENT dit que MM. Salis, Pelletan et plusieurs de leurs collègues avaient repris à titre d'amendement l'article 1er de la réforme des boissons, mais la Chambre a été saisie d'une proposition l'invitant à se prononcer sur le rétablissement, dans le budget de 1893, de la réforme des boissons.

La Chambre passe à l'article 63 de la loi des finances ; supprimé.

Les articles 66 et 67 sont adoptés.

La Chambre passe à l'examen des articles concernant les opérations de Bourse.

M. LE PRÉSIDENT rappelle que la commission accepte la rédaction du Sénat.

L'article 28 (rédaction du Sénat) est adopté.

Chronique Locale ET RÉGIONALE

Mois de Marie

Le mois de Marie, pour les paroisses de la rive gauche, aura lieu, cette année, à la cathédrale. Ouverture le dimanche 30 avril, à 8 heures du soir. Les réunions auront lieu tous les soirs, à 8 heures, avec prédication trois fois par semaine, le dimanche, le mardi et le jeudi. Le prédicateur sera le R. P. Marie-Eugène, dominicain.

Le mois de Marie, pour la Droue, aura lieu dans l'église de la Trinité.

Décès dans le clergé

Nous avons la douleur d'apprendre la mort de M. Charles Pélou, curé de Saint-Rémy-la-Varenne, décédé le 27 avril, dans sa 54^e année.

Vote de nos députés

1^{er} Scrutin sur l'article 30 du projet de loi concernant les Sociétés coopératives.

Tous nos députés ont voté pour, à l'exception de M. de Tervet, absent par congé.

2^{er} Scrutin sur l'art. 1^{er} du contre-projet de M. Bourgeois (Jura). (Impôt des prestations).

Tous ont voté contre, à l'exception de M. de Tervet, absent par congé.

3^{er} Scrutin sur le re-vote de l'art. 1^{er} à la commission (Impôt des prestations).

M. Condreux a voté contre.

Tous les autres n'ont pas pris part au vote.

Une générosité

Une personne qui n'a pas voulu laisser son nom à fait remettre au commissariat central une somme de 100 fr. pour être

distribuée au personnel de la police, en raison de sa conduite pendant la grève.

Notre-Dame-du-Chêne

Un service de voitures aura lieu de Sablé à la Chapelle-du-Chêne, le lundi et le mardi, depuis le jeudi 4 mai jusqu'au jeudi 8 juin.

Ce service correspondra avec les lignes d'Angers, du Mans et de Segré Château-Gontier.

Départ de Segré à 7 h. 1/4.

Prix : aller, 1 f. ; aller et retour, 1 f. 50. Retour facultatif par Solesmes.

L'état des récoltes

La sécheresse persistante, depuis deux mois — car il faut à peine compter, comme ayant donné de la pluie, l'orage de samedi — ne met pas en bon point les cultures en terre.

Les blés, les plus beaux et les mieux plantés, commencent à souffrir un peu partout, dans la vallée comme dans l'arrondissement de Segré. Ils ont besoin d'eau, il leur en faut ou l'épave va se trouver compromis.

Les orges, les avoines d'hiver sont dans le même cas, quant aux avoines de printemps, elles ont du mal à sortir de terre.

Tous les fourrages artificiels, trèfle, sainfoin, vesceau, luzerne, paraissent, quant à présent, manqués. Ils ne sauront jamais rattraper la provende sur laquelle les fermiers comptaient pour remettre leurs bestiaux en état.

Par ci par là, on rencontre des oasis verdoyantes portant une végétation un peu meilleure, grâce au phosphate et aux terres qu'elles ont reçues.

Dans beaucoup trop d'endroits, les légumineuses semées en travers des céréales lèvent à peine.

Les cultivateurs sont très préoccupés de cette situation.

La récolte des prairies naturelles va encore être manquée cette année. Deux années de suite, c'est trop. On ne voit un peu d'herbe que dans les prés qui ont été phosphatés, terraillés et hersés. Ceux-là donneraient du foin, s'ils recevaient une bienfaisante ondée.

La terre se prépare pour les pommes de terre, les choux et les betteraves ; mais elle est trop sèche pour pouvoir recevoir le plant.

Dans les fermes, toutes les réserves en fourrages secs sont épuisées, ou peu s'en faut.

La paille pour les litières est donnée en nourriture avec des soies épiées qui sont tellement durs que la dent des animaux, que ceux-ci ne les mangent qu'à regret.

Comme nourriture verte, avec le sègle, il ne reste que des choux et des colzas fleuris, dont il faut surveiller l'emploi avec attention.

Les fermes dans lesquelles on trouve encore des betteraves en réserve sont une rare exception.

La vigne se relève de l'assaut que la gelée lui a livré, en donnant ses seconds bourgeons, mais les mannes qui ont été détruites par le froid ne se retrouveront pas dans ce second effort de la végétation des cépages.

Comme toujours, les effets du gel sont très singuliers. Ici, on trouve une vigne où les bourgeons saisis par le froid sont éparés ; ailleurs, le déshérissement est complet. L'anthomme, ce redoutable petit insecte du pommier, paraît faire cette année des dégâts considérables.

Le plus grand nombre des pommiers à cidre ont leur bouquet floral atteint. Les fleurs sont ce qu'on appelle « bouchées », c'est-à-dire qu'ils n'ont pu s'épanouir, parce que l'anthomme femelle est venue percer l'ovaire pour y déposer son œuf.

En ce moment, chaque fleur a les pétales de sa corolle jaunes, desséchés ; ils servent d'habitation à la larve qui, dans peu de temps, deviendra un insecte parfait.

Les fermiers disent que c'est la « brime » qui a jauni et fané les fleurs. Et c'est à grand-peine si, quand on leur montre cette larve agile, qui se déme comme une diablesse quand on brise son abri, s'ils veulent reconnaître que le mal a une autre cause que la « brime ».

A. B.

Sans compter les pertes incalculables qu'elle fait subir à l'agriculture, la longue période de sécheresse que nous traversons exerce une influence directe sur le budget de la France.

Déjà, en présence de l'état des fourrages, le ministre de la guerre a prévenu son collègue des finances que le chiffre des dépenses résultant de l'achat de fourrages pour l'année dépassera de beaucoup celui de l'année dernière. Rien que, pour ce chapitre, l'augmentation se chiffrera par plusieurs millions.

Certificat d'aptitude à l'enseignement secondaire

Un arrêté du 13 février dernier a fixé au 3 juillet prochain l'ouverture de la première session pour l'obtention du cer-

tificat d'aptitude à l'enseignement secondaire spécial.

Les candidats s'inscriront au secrétariat de l'Académie du 15 mai au 10 juin ; ceux de la section des lettres auront soin d'indiquer sur quelle langue vivante (anglaise ou allemande) ils désirent être interrogés.

Ils produiront au moment de leur inscription : 1^{er} leur acte de naissance ; 2^o l'un des diplômes exigés (arrêté du 22 décembre 1883).

Les épreuves écrites auront lieu au chef-lieu de l'Académie. La composition de géométrie, dans la section des sciences, pouvant porter sur un sujet de géométrie descriptive, les candidats sont invités à se munir des instruments nécessaires pour faire une épreuve.

Les épreuves orales doivent se passer à Paris.

Admission à l'Ecole militaire

Nous sommes heureux d'apprendre que M. Begouen, du 7^e chasseurs, vient d'être reçu aux examens d'admission à l'Ecole supérieure de guerre.

M. Begouen est gendre du regretté maire du Lion-d'Angers, M. le comte de Chollet.

MINISTÈRE DE LA GUERRE

REMONTE GÉNÉRALE

Circonscription de Caen

Dépôt d'Angers

Pour exécution des ordres de M. le ministre de la guerre, le comité dudit Dépôt se réunira, pendant le mois de mai 1893, à Angers, au Dépôt, le mardi 9 mai, à 8 heures 1/2 du matin ; le lundi 22 mai, à 8 heures 1/2 du matin ; le samedi 22 mai, à 8 heures 1/2 du matin, pour procéder aux achats de chevaux ci-après : Chevaux de carrière, chevaux de tête de toutes armes, chevaux de réserve, chevaux de ligne, chevaux de réserve, chevaux de trait, chevaux de trait léger, de 4 à 8 ans et de préférence de robe sombre. Les chevaux de trait devront être des animaux puissants, étoffés et pas trop lourds.

Avis. — L'achat n'est définitif qu'après la visite à l'écurie du Dépôt. — En outre, indépendamment des vices rédhibitoires prévus par la loi du 2 août 1884, tout vendeur qui livre un cheval au Comité du Dépôt d'Angers le garantit pour les cas spéciaux énoncés ci-dessous : Affections des yeux ; Cryptorchidie.

Avis. — Pour les chevaux de 5 à 8 ans, présentés dans un bon état de conservation, et qui seront acceptés, le Comité tiendra compte, dans la fixation des prix, des qualités de résistance acquises par l'avoine, et du degré de préparation à la mise en service immédiate de l'animal.

Messieurs les vendeurs sont prévenus qu'ils auront à rembourser entre les mains du Président du Comité d'achat la valeur du timbre de dimension dont les factures sont revêtues d'avance, et qu'ils devront se munir de timbres d'achat de 0 fr. 10 centimes qui doivent être apposés sur les mêmes factures au moment de la vente.

En conformité des instructions de M. le Ministre de la Guerre, MM. les Maires sont priés de faire apposer ces affiches dans les lieux apparents et dans les gares, et de les porter à la connaissance des habitants des communes par des publications à son de caisse, les jours de foire et de marché.

Les tournées étant plus particulièrement réservées aux éleveurs, ces derniers sont invités à présenter directement leurs produits à la Remonte.

Les achats au Dépôt se font de toutes mains.

Il n'est acheté, pour la Remonte de l'armée, que des chevaux hongres, entièrement guéris de la castration, et des juments, à l'exception de celles reconnues pleines.

Les chevaux sont pourvus, par les soins du vendeur lui-même, d'une ferrure et d'un harnais en bon état.

Le vendeur aura à payer 2 fr. par cheval acheté pour le renouvellement de la ferrure.

MM. les vendeurs sont invités à présenter les cartes d'origine.

Angers, le 20 avril 1893.

Le Chef d'escadron commandant le Dépôt,

TRISTAN DE L'HERMITE.

Vu et approuvé : Le Colonel commandant la circonscription de Remonte de Caen,

BONN.

Cours municipaux

Cours du 1^{er} mai au 5 mai 1893

Lundi, M. Lieutaud. Histoire naturelle. Tige. — Mardi, M. Bleunard. Chimie : Sulfures, cyanures. — Mercredi, M. Guy. Histoire : Chute de l'Empire. — Jeudi, M. Robineau. Littérature : Cours remis au samedi. — Vendredi, M. Prémont. Physique : Densités. — Samedi, M. Robineau. Littérature : Poètes contemporains.

Cours d'anglais : lundi à 7 h. 30. — Mercredi et vendredi à 8 heures.

Cours d'allemand : mercredi à 7 heures. — Samedi à 7 heures et 8 heures.

Cours public de greffage

Dimanche 30 avril, à 6 heures 3/4 du matin, très précises, aura lieu le concours de greffage auquel seront seuls admis les élèves inscrits.

A 8 heures précises commenceront les opérations du jury.

Le classement des candidats sera proclamé à la fin des opérations du jury.

Le secrétaire, BOUCHARD.

Concours de tir

Présidence de M. Albert VOISIN

On nous communique la note suivante :

La Société de Tir d'Angers désirant répondre, par tous les moyens en son pouvoir au but de son institution, et ne reculant devant aucun sacrifice pour réaliser son programme, vient d'organiser au stand de 200 mètres, rue Létendrière, près la gare St-Laud, et sous le haut patronage de M. le général de division Fabre, de M. le préfet de Maine-et-Loire, et de M. le maire d'Angers, un concours de tir gratuit pour tous les jeunes gens français de 16 à 20 ans, et pour les sous-officiers de l'armée active, de la gendarmerie et des pompiers d'Angers.

De nombreux prix seront décernés à ces concours.

Profitant de cette circonstance, la Société de Tir donne un concours public à l'arme de guerre, revolver, carabine, pistolet, ball trap, plus de 1,300 fr. de prix en espèces, et qui seront distribués aux gagnants.

Pour faciliter l'entrée du stand à toutes les personnes que le tir intéresse, cette entrée sera libre et gratuite pour tous les tireurs. Pour le classement, les meilleurs tireurs connus ne seront admis qu'à concourir entre eux et en division supérieure. Une 2^e division est instituée pour tous les tireurs moyens et aussi une troisième division spéciale pour les commençants.

Afin de servir d'encouragement, des médailles et des prix rénumérateurs seront distribués dans toutes ces divisions, et un chaleureux appel est adressé à ceux qui ont, comme ambition, la grandeur et la puissance de la France dans le monde, pour offrir à la Société des dons qu'elle sera toujours heureuse d'accepter.

M. Paré, imprimeur, 34, rue du Cornet, et trésorier de la Société de tir, est chargé de les recevoir.

Le concours aura lieu du 30 avril courant au 14 mai inclus, de 8 heures à 14 heures du matin, et de 1 heure à 6 heures du soir.

133^e régiment d'infanterie. — Jardin du Mail. — Dimanche 30 avril 1893, de 4 heures à 5 heures. — 1. Salut lointain (Doring). — 2. Si j'étais roi, ouverture (Adam). — 3. Le Trouvère, fantaisie (Verdi). — 4. La Tuna (J. Lacome). — 5. Le roi Dagobert. a Valse de gente Isabelle. b Polka des Electeurs. c Pas des Fiançailles. d Marche cortège (Grillet). — Le chef de musique, ROUVEROLLS.

Cour d'appel d'Angers

Audience du 28 avril

Président : M. CHUDEAU

Le sieur Léon Richard, terrassier, sans domicile fixe, a été 30 ou 31 condamnations sur la décadence et toujours pour vol.

Dernièrement encore il a été copé un an de prison au Tribunal correctionnel de Baugé, pour filouterie d'aliments. Il fait appel aujourd'hui de ce jugement, qu'il trouve un peu sévère ; mais la Cour ne se montre nullement émue des raisons qu'il fait valoir ; elle confirme la peine purement et simplement.

Tribunal correctionnel d'Angers

Audience du 28 avril

Présidence de M. COLLIN

Le sieur Glommeau, Jean, chiffonnier, a eu la mal